

Questions orales

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): La situation n'est pas aussi sérieuse que le député le laisse entendre. Chose certaine toutefois, nous avons accordé aux dirigeants américains un certain délai pour effectuer des consultations à la suite des négociations qui ont eu lieu la semaine dernière. Nous leur avons fait remarquer que cette affaire ne peut traîner durant tout l'été, car nos pêcheurs feraient les frais de ce retard.

Je dois ajouter que les pêches importantes au large de la côte américaine se font non pas au début de mai, mais qu'elles commencent un peu plus tard et que nos pêcheurs se trouvent encore au large de l'Alaska en vertu de certaines dispositions de l'accord de 1978.

M. Leggatt: Étant donné que la plupart du saumon américain doit passer au large de l'île de Vancouver pour atteindre le Puget Sound et que de nombreux saumons canadiens doivent également emprunter le même trajet pour atteindre le détroit de Georgie, le ministre a-t-il averti son homologue américain que si aucun accord n'était conclu à ce sujet, le Canada pourrait recourir à la solution utilisée par un de ses prédécesseurs, Jimmy Sinclair, c'est-à-dire poster les pêcheurs aux filets maillants au large de l'île de Vancouver et y faire des efforts intensifs pour capturer tout le saumon?

● (1127)

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, nous avons dit très clairement que si nous ne pouvons pas en arriver à une entente et que s'il n'y a pas d'accord provisoire pour 1978, les pêcheurs de chaque pays devront alors restreindre leur activité aux eaux de leur pays respectif, auquel cas la proposition du député se réaliserait spontanément.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES CRITÈRES D'ACCEPTATION DES PROJETS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans ma circonscription de Roberval, un groupe de quatre étudiants se sont réunis pour préparer et présenter un projet. Ils ont travaillé pendant des semaines tous les soirs afin que leur projet satisfasse aux critères, ce qui a été accepté. Je viens d'apprendre qu'un seul parmi ces étudiants ne travaillera pas à ce projet. Le ministre peut-il dire si c'est normal ou si c'est un nouveau règlement qui s'applique pour l'acceptation de la main-d'œuvre dans ces projets?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je remercie l'honorable député de ses instances. Je ne sais pas si tel est le règlement, il faut que j'examine cette situation et que j'en fasse rapport au député.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Si c'était un règlement, ou si la question était vraie, ne croit-on pas que ce serait de nature à décourager tout groupe d'étudiants qui a travaillé à la préparation de futurs projets?

[Traduction]

M. Cullen: Non, monsieur l'Orateur, d'après mon expérience, les jeunes Canadiens ne se laissent pas décourager par un seul refus ou par un règlement précis. Au contraire, ils redoublent leur efforts la fois suivante pour s'assurer de respecter les critères.

[M. Leggatt.]

LES FINANCES

LA COMPENSATION À L'ALBERTA POUR LA PERTE DE LA TAXE DE VENTE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui cherche à l'emporter sur tous les plans. Mercredi dernier, il a dit à la Chambre que l'Alberta avait bénéficié des mêmes largesses que les autres provinces, qui ont profité de son programme de réduction de la taxe de vente, à cause de son pétrole et grâce à l'aide apportée par le gouvernement fédéral aux projets d'exploitation du pétrole lourd. Pourtant, dans son discours du budget, le ministre a déclaré que son programme ne s'appliquait pas à l'Alberta parce que cette province n'avait pas de taxe de vente, et non à cause de l'aide à l'industrie du pétrole lourd, laquelle, en passant, profite à tous les Canadiens.

Maintenant qu'on a changé les règles du jeu et que le Québec obtient 186 millions de dollars sans obligation de sa part, le ministre offrira-t-il aux contribuables de l'Alberta le même remboursement qui est versé aux contribuables du Québec?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai dit, et je le répète, qu'au moment où j'ai présenté le budget, j'ai dit au gouvernement de l'Alberta que je voulais aider les provinces qui percevaient une taxe de vente. Bien entendu, l'Alberta est dans une situation assez privilégiée pour ne pas avoir besoin de percevoir de taxe de vente et mon programme ne s'applique donc pas à cette province.

M. Clark: Maintenant que les règles sont changées.

M. Chrétien: J'ai également dit au ministre des Finances de l'Alberta que le budget contiendrait d'autres dispositions susceptibles d'aider au développement de cette province. Je ne lui ai pas dit de quoi il s'agissait parce que je devais garder cette information secrète jusqu'au moment du dépôt du budget.

A ce moment-là, j'ai déclaré que le gouvernement fédéral était disposé à faciliter la mise en valeur des réserves de pétrole lourd et des sables bitumineux de l'Alberta afin de promouvoir le développement de cette province. Les Maritimes, par exemple, jouissent d'un traitement spécial, pour ainsi dire, puisqu'elles ont reçu trois points sans en avoir payé un seul; en effet, les Maritimes sont dans une situation financière tout à fait différente de celle des provinces du centre du pays et de l'Ouest.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déclaré à quelques reprises qu'il serait bon que le cabinet compte parmi ses membres un député de l'Alberta. C'est maintenant chose faite. J'aimerais demander au ministre des Finances si le représentant de l'Alberta au sein du cabinet, nommément le ministre de l'Industrie et du Commerce, a eu l'occasion d'exercer son droit de veto ou s'il a souscrit à la proposition visant à verser directement à chaque contribuable québécois une somme de \$85 sans verser un cent aux contribuables albertains, ce qui revient à trahir ces derniers.